L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 30 MAI 1884. 57 mèe Année

Dufour, Dumont & Cie.,
Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI 30 MAI.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition quotidienne.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

Edition du Dimanche.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

Edition hebdomadaire.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTE DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., aucuniers, appellent l'attention du public et des personnes qui tiennent maison particulièrement, à la vente d'argenterie de plaqué, de garnitures de toilette dorées, de moustiquaires, miroirs et autres ornements, beaux cristaux et porcelaines, et maints autres articles de grande valeur propres à orner et à charmer. La vente aura lieu vendredi, 30 mai, à 11 heures du matin, 187 rue du Canal.

Les lots sont arrangés de façon à convenir aux acheteurs; et afin de juger des nouveautés vendues les articles seront vendus vendredi à des prix de sacrifice, sans doute.

Urgence des travaux sanitaires à la Nouvelle-Orléans.

Assainir une ville, assurer la santé à ses habitants, protéger leurs existences contre les fièvres, les maladies contagieuses qui peuvent y faire invasion du dehors, ou qui sont susceptibles d'y engendrer, en dedans, soit les marécages qui l'entourent, soit les conditions climatiques auxquelles elles est soumise—tel est le premier devoir d'un gouvernement municipal envers ses administrés. Les embellissements d'une cité, les plaisirs, les attraits que l'on se croit obligé d'y accumuler, à certaines saisons de l'année, sont d'excellentes choses, mais, en définitive, ce sont des affaires de luxe; la salubrité publique passe avant tout le reste, parce qu'elle est une affaire de nécessité première.

Les anciens le savaient bien, eux qui pensaient tant de soin de la propreté du corps et faisaient des révolutions pour des questions de bains publics.

S'il est vrai que le développement plus ou moins grand des institutions sanitaires, chez un peuple, indique nettement son degré de civilisation, il faut convenir qu'à ce point de vue, les Etats-Unis ne brillent pas au premier rang car les devoirs de l'édilité publique y sont singulièrement négligés par les administrations urbaines.

Encore, les villes du Nord pourraient-elles invoquer l'excuse du climat; les hivers y sont longs et rigoureux, et les chaleurs de l'été, bien qu'intenses, y sont de très-courte durée. Il n'en est pas de même dans un centre de population comme la nôtre, où les chaleurs arrivent de très bonne heure et s'en vont très tard, où les germes de maladies ont près des deux tiers de l'année pour naître, se développer et exercer leurs ravages.

Ici, les institutions sanitaires sont les plus importantes de toutes; elles devraient être le premier, nous dirons volontiers le seul objet, des préoccupations des administrateurs. Ce n'est pas seulement le climat qui leur en fait un devoir, mais aussi la constitution du sol, les terrains bas et humides sur lesquels s'élève la ville et les marécages qui l'entourent. Nous sommes admirables pour nous défendre contre l'invasion de l'ennemi du dehors; nos mesures quarantainaires sont irréprochables, et les autorités auxquelles nous en sommes redevables, méritent de grands et sincères éloges, mais à quoi bon toutes ces précautions, si nous laissons naître, grandir et se fortifier l'ennemi au dedans!

Nous n'avons jamais éprouvé le moindre sentiment d'hostilité contre les différentes administrations qui se sont succédé à l'Hôtel de Ville, mais nous sommes obligés de convenir que, sous le rapport de la salubrité, elles ont bien rarement fait leur devoir. Aucun lien ne nous attache à l'Association Sanitaire Auxiliaire, mais nous devons proclamer qu'elle a rendu d'immenses services à la communauté. Depuis sa fondation, elle a toujours travaillé dans les conditions les plus défavorables, n'ayant à sa disposition que des contributions volontaires, d'autres ressources que la générosité de ceux qui la soutiennent.

Nous ne sommes pas les seuls, aux Etats-Unis, à souffrir de cette plaie municipale; elle s'étend sur toute l'Union. On dirait que c'est chez elle, un mal constitutionnel. Il n'est pas d'étranger qui, en parcourant nos grandes villes, ne soit frappé de ce vice, qui leur est commun à toutes; chacun d'eux y signale la malpropreté des rues et l'impardonnable négligence des autorités, même dans les cités les plus riches, telles que Chicago, New-York et bien d'autres, que nous ne voulons pas nommer. S'il est reconnu que, pour une foule de raisons qu'il est inutile d'énumérer, les administrations municipales, en Amérique, sont incapables de remplir un pareil devoir; s'il est avéré, que la nôtre, en particulier, est trop pauvre pour pouvoir accomplir la besogne, il faut nous résigner, une bonne fois, à nous passer de ses services, et songer à faire, nous-mêmes, notre police sanitaire. La situation exceptionnelle que nous occupons, la triste réputation qu'on nous a faite au loin, les calomnies que l'on s'est plu, trop souvent, à répandre contre nous,—tout cela nous fait un devoir spécial de prendre des mesures aussi promptes qu'énergiques, et de nous délivrer de ce déplorable état de choses. Il n'est pas un de nous qui n'en comprenne la nécessité, qui ne soit, à cet égard, animé d'excellentes intentions. Bureau de Santé, Association Sanitaire, gouvernement d'Etat, administration urbaine, citoyens riches et pauvres—tous sont d'accord, en principe. Ce qui nous manque, ce sont les ressources pécuniaires, c'est l'entente sur les moyens d'action, sur la route à suivre, pour atteindre le but désiré.

Les fonds, nécessaires, nous les obtiendrons quand nous le voudrons bien. Qu'on se rappelle tout ce qu'a accompli l'Association Sanitaire Auxiliaire. Elle n'avait, pourtant, affaire qu'à un nombre assez limité de souscripteurs, qui ne lui ont pas marchandé leur appui, parce qu'ils avaient, en elle, une confiance qu'elle justifiait, d'ailleurs, complètement. Pourquoi ces contributions volontaires ne se généraliseraient-elles pas? Pourquoi n'arriverait-on pas, de la sorte, à doubler, à tripler la somme perçue depuis plusieurs années? Que ne avec un pareil soutien, une association qui a tant fait déjà, qui s'est créé une administration dont chaque rouage fonctionne d'une façon irréprochable, et un nombreux personnel d'inspecteurs, parfaitement au fait du métier, sachant ce qu'il faut à chaque quartier, et dans chaque quartier, ce dont ont besoin telles ou telles rues, telles ou telles résidences! Nous ne prétendons pas qu'on livre aveuglément une entreprise aussi vaste, aussi compliquée à une seule organisation, si sage soit-elle; l'omnipotence est une mauvaise conseillère, et rien ne s'opère de vraiment bon, dans les communautés humaines, que ce qui est soumis à un contrôle sévère. Mais de quelle utilité serait une association qui fonctionne depuis si longtemps, à la satisfaction de tous, qui s'ignore rien de ce qui est à faire et peut servir de guide sûr et désintéressé dans tous les travaux que l'on voudrait entreprendre? Parmi ces travaux, les plus urgents sont le curage des grands canaux de déversement qui conduisent leurs eaux à la machine à dessécher de la rue Bienville, et le nettoyage des rues. Cette dernière œuvre, surtout, est fort compliquée. Le service en est interrompu depuis de longs mois.

L'association dont nous parlons, a, à ce sujet, présenté, à l'ancienne administration de ville, un excellent plan, qui a été fort bien accueilli, mais n'a pas encore reçu le moindre commencement d'exécution. Il est temps de mettre la main à l'œuvre. Si le nouveau Conseil n'a ni les moyens matériels, ni le personnel voulu pour faire une besogne, toujours difficile à accomplir pour une administration publique, telle que sont constituées les nôtres, qu'on en confie la conduite à une organisation particulière qui s'est montrée, jusqu'à présent, si habile et si zélée. Mais, au nom de l'humanité, dans l'intérêt de notre ville, et pour nous reconquérir la bonne réputation que tant de négligences nous ont fait perdre, que l'on se mette, immédiatement et activement, à l'œuvre.

Nous voici à la veille du mois de juin. Les grandes chaleurs vont commencer. Qui sait si, dans un mois, il en serait temps encore? La période des discussions est passée. L'heure de l'action a déjà sonné. Hâtons-nous. Tout retard pourrait occasionner des désastres, peut-être irréparables.

M. J. P. Benjamin.—Le *Figaro*, parlant de la mort de M. Benjamin, dont la perte nous a été si douloureuse, écrit:

"L'année dernière, se sentant malade, il était venu se fixer à Paris, auprès de sa femme, née Laoze de Saint-Martin, et de sa fille, mariée au capitaine de Bouslinou, du corps de l'état-major. Il est mort dans leurs bras, à l'âge de 72 ans.

"Un grand nombre de représentants de la colonie anglaise et américaine assistaient aux obsèques.

"Le corps a été inhumé au cimetière du Père Lachaise."

Joseph-Ottenin-Bernard de Cléron, comte d'Haussonville, dont notre dépêche d'hier annonçait la mort, était né à Paris le 27 mai 1809. Fils de pair de France, il fut lancé fort jeune dans la carrière diplomatique, et fut attaché successivement à diverses légations.

M. le comte d'Haussonville, nommé plusieurs fois à la Chambre des Députés, n'a pas figuré seulement comme homme politique.

Des articles publiés dans la *Revue des Deux Mondes*, des ouvrages politiques, une *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, etc., etc., lui avaient aussi conquis un renom littéraire. Il était membre de l'Académie Française, où trois sièges sont maintenant vacants, ceux de Dumas, Mignet, d'Haussonville.

Depuis quelque temps la Mort est terriblement occupée chez les Immortels.

Pavillon Faranta.—L'habitude est une seconde nature, dit-on. Excellent proverbe, n'est-ce pas, quand cette habitude vous vaut plaisir et profit. Tel est le cas avec M. Faranta. Depuis qu'il a conçu l'idée de planter sa tente au coin des rues d'Orléans et Bourbon, il a pris l'habitude du succès, et il ne semble nullement disposé à s'en défaire.

Tente et troupe étaient d'abord de petites dimensions, et cela était facile à comprendre, puisque l'on ne demandait comme prix d'entrée que la somme de dix cents.

Mais là, pour le coup, on ne peut pas dire que les jours se soient suivis et ressemblés.

La tente a grandi, grandi; si bien que dans sa vaste circonférence elle a actuellement des sièges pour un public qui ferait foule même, en un vaste théâtre; et ce qu'il y a de mieux, ces sièges sont toujours occupés.

Quant à la troupe qui, au début, ne comprenait que quelques acrobates, quelques discours de chansonnettes, quelques jongles, elle a acquis graduellement de l'importance; tant et si bien qu'aujourd'hui elle combine à peu près tous les genres.

Seul le prix d'entrée n'a pas varié; tandis que tout se faisait grand, il est resté petit.

Ce double jeu est le secret de la réussite brillante, continue, de M. Faranta.

Pour le moment, sa compagnie est mieux composée que jamais. Chaque semaine c'est quelque spectacle, entièrement nouveau, bien entendu, au goût de la masse, interprété par des sujets envogue et auxquels le public demeure fidèle. On s'amuse là franchement et l'ordre le plus parfait y règne toujours.

Allez donc à ces représentations, le moment est propice, car là se trouvent réunis, pour l'instant, Mlle Jeanne Delorme, chanteuse française très applaudie dans l'opérette, MM. Larkins et Kelly qui, tout en jouant très comiquement des jambes, chantent là chansonnette fort gaîment; Mlle Viola Montrose, Larry Dooley, Montrose, Frank Budworth, Meyers, James Messenger et plusieurs autres spécialistes tenant leurs emplois à la satisfaction de tous.

Matinées samedi, dimanche et lundi.

West End.—*Prince Amabel* aura fourni une longue et bonne carrière. Chaque soir, jusqu'à cette date, il a rempli la jolie salle du West End et tout indique qu'il en sera ainsi tant qu'il tiendra l'affiche.

Nous sommes heureux du patronage que le public accorde à ce charmant ondroit. C'est dignement reconnaître les efforts et les sacrifices faits par la direction; c'est l'encourager à en tenter de nouveaux.

Ce soir *Prince Amabel*.

Ne pas oublier que demain, samedi, est jour de Matinée.

Les répétitions de *La Grande Duchesse* sont en bonne voie; non moins bonnes aussi les soirées que l'on va bientôt y entendre.

Le début de Mlle Selina Dolaro est attendu avec un vif sentiment de curiosité; l'artiste répondra à l'attente des plus exigeants, nous n'en doutons pas.

Mr. J. J. Reiss, le grand fabricant de candis et sonbeur de la rue Décatur, est parti, hier, pour France, avec sa famille. Bon voyage, séjour agréable et heureux retour.

M. Jules Zatarain, de Mandeville, annonce à l'*Ami* d'hier que, le prêtre de la paroisse a béni, mercredi, le premier poteau de la compagnie de téléphone et de télégraphe de St. Tammany. M. Zatarain est un des directeurs de la nouvelle entreprise; il croit qu'elle sera un succès sous la double rapport de l'utilité publique et des recettes.

La Compagnie générale transatlantique vient d'acheter, pour 1,500,000 fr., l'immeuble de la rue Auber, où était installée la Banque de Dépôts et d'Amortissement.

Banquet des Italiens.

Toutes les Sociétés Italiennes se réuniront après-demain dimanche, 1er juin, à l'Hotel Washington, Milneburg, pour y célébrer la grande Fête du Statut National.

C'est par un Banquet que se fera la délibération. La sera largement représentée cette colonie italienne où notre société compte tant et tant de membres utiles, honorables, honorés, qui donnent chaque jour les preuves de leur attachement à notre Etat.

Ce salut envoyé une fois l'an à la patrie absente, a toujours quelque chose de touchant, d'imposant. Avons-nous besoin de dire à nos amis les Italiens que nous formons invariablement des vœux pour la prospérité, pour la grandeur toujours accrue de leur magnifique pays, dont l'humanité est justement fière, où abonde le talent sous toutes ses formes.

Nos remercîments pour l'invitation reçue.

Législature de la Louisiane

Senat—La présentation des bills suivants a été annoncée:

Par M. Braughn, un bill amendant l'article 1746 du code civil.

Par M. Smart, un bill qui pourvoit à la perception des billets donnés pour la 16e section connue sous le nom de terres des écoles libres (free school lands)

Bills présentés:

Par M. Parlange, un bill relatif au jugement des causes à la cour suprême.

Par M. Strickland, un bill qui amende la section 3 de la loi de 1882, relatif aux devoirs des avocats de districts et fixant les émoluments de ceux-ci.

Par M. Moore, un bill donnant aux jurés de police le contrôle des levées publiques de l'Etat, et abrogeant la loi 88 de 1880, la loi 104 de 1882.

Par M. Smart, un bill constituant les jurés de police de toutes les paroisses, excepté de la paroisse d'Orléans, directeurs des écoles publiques.

Par M. Ker, un bill qui amende l'article 676 du code de procédures.

M. Vance a présenté et le Sénat a adopté une résolution de M. Vance qui charge le comité des élections de rédiger, le plus tôt possible, une nouvelle loi qui assure un compte loyal et une expression libre de l'opinion publique, aux élections.

Le bill de M. Braughn confiant la garde de la Bibliothque de l'Etat à l'administrateur de l'Université de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, de pourvoir au salaire et à l'assurance—a été soumis au comité des bibliothèques.

—Les nominations suivantes ont été ratifiées:

Paroisse de Ste Hélène—Jurés de Police, H W Pipkin, premier ward; F D Lindsey, deuxième, G Riley Veinado, troisième; A Newson, quatrième, Granville K McCoy, cinquième, B T Young, sixième.

Paroisse de Tangipahoa—Jurés de Police, H W L Lewis, 2me ward, Jefferson C Walker, 3er, Martin Haney, 5me; Henry Vernon, 4me; Daniel Edwards 5me; Allen Stevens, 6me, Thomas M Terry, 7me; Alcey R Robertson, 8me.

Paroisse de Livingston—Jurés de Police, W L Jones, 1er ward; G C Mitzer, 2me, L P Lobdell, 3me; Jacob Hoover, 4me, J Sattoon, 5me; D C Lafferth, 7me; T M Hilmes, 8 Mme 9me.

Paroisse de Washington—Jurés de Police, Jos E Sylvest, 1er ward; T J Lyons, 2me; Jacob Mayes, 3me; Jos L Pounds, 4me; Morris Tally, 5me.

Paroisse de Catahoula—Jurés de Police, C O Bozman, 1er ward; J E Park, 2me, W P Harris, 3me; I P Adams, 4me; P W Hallen, 5me; W B Thomas, 6me; R Bruce Hedges, 7me. W J Mobley, 8me; V M Liddell, 9me; W J Beard, 10me

Paroisse d'Iberville—Jurés de Police, J A Ware, 1er ward, Amédée Levert, 2me; Louis Lozino, 3me; J P Depy, 4me, David Woodson, 5me, Michel Hebert, 6me; De Witt Hoh, 7me; H D Dardenne, 8me; Leonce Laroe, 9me.

Paroisse de Lincoln—Jurés de Police, L W Gardnigle, 1er ward; J E Wong, 2me; J C Robinson, 3me; W L Emory, 4me; L J Bell, 5me; J J Morris, 6me.

Paroisse de Bienville Jurés de Police, G L Brice, 1er ward, T A Walker, 2me, H T Schoen, 3me; J A Sledge, 4me, F H Blume, 5e; J M Brown, 6me.

Paroisse d'est Feliciana—Jurés de Police, Littleton Percy, 1er ward; Allen Haas, 2me, Joseph Kelly, 3me; J W Boatner, 4me; Isaac F Felps, 5me; A H Horton, 6me; W M Jordan, 7e; Richard Rowley, 8me.

Paroisse de Madison—Jurés de Police, J G Cuckras, 1er ward, S M Long, 2me, G A Richardson, 3me; G W Davier, 4me, M P Urvina, 5me; E S Dennis, 6me.

Paroisse d'Est Carroll—Jurés de Police, Vail Montgomery, 1er ward, W H Benjamin, 2me; O W Foster 3me, Morris Dreyfous, 4me, R H Shelby 5me.

Paroisse de West Carroll—Noteires B L Settoon, Park M Dafrine, Assesseur, F J Kilbourne en remplacement de Andrew Donan, revoqué.

Paroisse de Rieblad—Jurés de Police—Simon Stahl, 1er ward; B O Edwards 2me; C P Simon Jun; Henry F Vickers, 4me, G A Mass, 5me.

Paroisse de Ouachita—Jurés de Police, G C Phillips, 1er ward; J W Cearlsough, 2me; Walter S Logan, 3me; F Watkins, 4me; M Kappas, 5me; A J Wood, 7me, Alexander Wyatt, 8me; S M McGrath, 9me.

Paroisse de Calcasieu—Jurés de Police Jas Cole, 1er ward D D Andrews, 2me; H C Gill, 3me; Simeon Vincent, 4me; D A Lyons, 5me; J E McMahan, 6me, Dansy Iles, 7me, J T Hewitt 8me

Paroisse de Union—Oliver C Dawkins, Assesseur, en remplacement de J R Shotts, révoqué.

Paroisse St. Charles—Jurés de Police. Arthur Brau, 1er ward, J B Gaston 2me, Leon Sarpy 3me, Léopold Bonnis 4me, Emile Rost 5me; C McLeran, Assesseur, en remplacement de T T Mandouvin, qui a résigné.

Paroisse de St Jean Baptiste—Jurés de Police, L Déporter, 1er ward, A Duhe second, M A Beckset 3me, James Clement 4e, Morris Eardington 5me, T N Edmonson 6me.

Paroisse St Martinville—Jurés de Police, J C Trichel 1er ward, H H Barthom 2me, Leon Grapper 3me, W O Breazeale, 4me, F Jennings 5me, A V Carter 6me, J T Smith 7me, S J Boden 8me, P E Prudhomme 9me, J H Normond 10me.

Paroisse de DeSoto—Jurés de Police, W B Payton 1er ward, W S Frierson 2me, T J Gardner 3me, L K Guy 4me, C E Lafitte 5me, S T Williams 6me, L M Bamlin 7me, J H Williams, 8me.

Chambre—Une résolution de M. Adams, laquelle charge le comité d'éducation de présenter un bill établissant une école normale de l'Etat, a été déposée momentanément sur le bureau.

Une résolution de M. Hawkins demandant au Congrès de voter une allocation pour clôre la crevasse Bigga et reconstruire la levée de Diamond Island, paroisse Madison, a été adoptée.

Un bill de M. Casnari chargeant un comité de s'assurer s'il convient de changer de lieu l'Université de l'Etat et d'examiner des sites désignés dans les paroisses Rapides et Natchitoches; un bill de M. Barkston demandant au Congrès de faire enlever les obstructions de la rivière Tangipahoa; un mémoire présenté par M. Hunter et demandant que la vente des boissons alcooliques soit prohibée; une résolution chargeant le comité des voies et moyens de s'assurer s'il convient d'augmenter la license pour la fabrication des boissons, etc., ont été déposés momentanément sur le bureau.

L'adoption du bill allouant $30,000 pour les inondés; l'adoption du bill qui recommande l'adoption du Mill Bayou Culvert; l'adoption du bill de la Chambre fixant les salaires des commissaires de jurés de la Nouvelle-Orléans—ont été recommandés.

Bills présentés:

Par M. Waddell, un bill pourvoyant à la construction d'une résidence pour le gouverneur.

Par M. Adams, un bill amendant l'article 217 de la Constitution.

Par M. Caspari, amendant les sections 4 et 5 de la loi de 1882.

Par M. Richardson, un bill qui amende l'article 117 de la constitution.

Par M. McCullogh, un bill réglant les "fees" des juges de paix et des constables.

Par M. Gex, un bill qui amende l'article 207 de la constitution.

Par M. Lyons, un bill pour empêcher des destructions injustes ou des extorsions de la part de compagnies de chemins de fer et de lignes de transport.

Le bill de la Chambre allouant $10,000 afin d'aider à boucher la crevasse Davis, a été lu pour la seconde fois. La moitié de la somme sera payée comptant, l'autre trente jours après l'adoption du bill.

Les princes d'Orléans font entreprendre de grands travaux de décoration à la chapelle du château de Dreux, lieu de sépulture de la famille d'Orléans. M. Marcié, l'auteur de *"Gloria victis!"* prépare un groupe de trois personnages représentant le roi Louis-Philippe, la reine Marie-Amélie, et une figure symbolique de l'Immortalité. D'un autre côté, M. Chapu fait la statue de la duchesse d'Orléans, laquelle sera représentée couchée, tendant la main à son mari, qui l'avait précédée dans la tombe. Comme la duchesse d'Orléans était protestante, ce monument sera placé en dehors de la chapelle.

A ajouter à la liste des diamants célèbres.

On aurait trouvé, dans les mines de Kimberley (Afrique méridionale), un diamant mesurant 1 pouce 3/4 de longueur, 1 pouce 1/4 de diamètre et pesant 309 carats. Ce serait donc la plus grosse pierre précieuse découverte jusqu'ici dans cette région. Son heureux possesseur en aurait refusé 700,000 fr.

La *République Française*:

La nouvelle des préliminaires de Tientsin a produit partout la plus heureuse impression. Insérée dans les premières temps parce qu'elle ne se rendait point un compte exact des intérêts engagés dans l'Annam et au Tonkin, troublée pendant quelques jours, au lendemain de la mort du commandant Rivière, par les déclamations des partis extrêmes, la pensée publique n'avait pas tardé à se retrouver ferme et résolue. L'action réciproque du gouvernement sur l'opinion et de l'opinion patriotique et républicaine sur le gouvernement n'a pas cessé, depuis six mois, d'être excellente. Dédaigneux des menaces, indifférents aux prophéties malveillantes, le gouvernement et le pays ont poursuivi avec une même fermeté la défense de l'honneur français et la constitution, sur les mers de l'extrême Orient, d'un admirable empire colonial. Le pays, représenté par les deux Chambres, a demandé au gouvernement de la République de réparer l'atteinte qui avait été portée, lors des affaires d'Egypte, au prestige de la France dans le monde: le gouvernement s'est montré digne de cette confiance. Le gouvernement a demandé au pays de ne pas marchander, pour l'accomplissement de cette grande tâche ni les hommes ni l'argent; la Chambre des députés et le Sénat ont donné aux ministres de la guerre et de la marine tout le concours qu'ils réclamaient. On peut affirmer, sans orgueil déplacé, que la France vient de donner un très-bel exemple de courage, de dévoûment et de persévérance.

Aussi bien, si les faux Cassandres d'hier ne peuvent se consoler de l'accablant démenti que les faits, la convention de Tientsin après les victoires de Bac-Ninh et du Song-Tay, viennent de donner à leurs bruyantes et solennelles prédictions, les nations étrangères n'ont pas hésité à se montrer plus équitables et plus justes. Pendant que tel journal intransigeant s'efforce de découvrir dans l'accord de Tientsin des points noirs pour l'avenir, les journaux d'outre-Manche comme les principaux organes des presses autrichienne, italienne, allemande et espagnole, ne songent pas à méconnaître l'importance des résultats obtenus. Nous devons même insister dès aujourd'hui pour que dans cette victoire de la France la volent saluent, ce qui est l'exacte vérité, une victoire de la civilisation. Au Tonkin comme à Tunis, par les préliminaires de Tientsin comme par le traité du Bardo, ce n'est pas, en effet, un but égoïste que nous poursuivons. La France, chaque fois qu'elle fait bien les affaires de la France—et c'est là un de nos plus légitimes privilèges traditionnels devant l'histoire—travaille non seulement pour le plus grand bien être de l'humanité; elle travaille encore pour le triomphe de la justice et du droit. Sous l'ancien régime, nous l'avons démontré dans les deux Indes. Nous le démontrons depuis un demi-siècle en Algérie. Nous le démontrerons encore au Tonkin comme en Tunisie. Aussi, pendant que les victoires d'autres nations ont pu, à plusieurs époques, être considérées comme de véritables menaces, un succès comme celui que nous venons de remporter doit être salué par tous comme le commencement d'une nouvelle ère de prospérité et de progrès. Nous avons purgé le Song-Koi de ses pirates, comme nous avons affranchi naguère la Méditerranée des corsaires d'Alger. Nous ferons dans l'Indo-Chine, on peut en être assuré, ce que nous avons fait et ce que nous continuons de faire en Afrique.

La consolidation de notre protectorat sur le Tonkin et l'Annam sera utile toujours une tâche très-facile! Nous avons trop le respect de la vérité pour le prétendre. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que cette tâche ne sera pas inférieure au courage de ceux qui viennent de conquérir, par leur fermeté et leur sagesse, les préliminaires de Tientsin. Une seule chose est facile, nous le savons de reste: c'est la critique malveillante et stérile. Seulement, nous ne nous abaisserons jamais, pour notre part, à cette dégradation des devoirs patriotiques. Quand les malveillances et les haines s'acharnaient contre l'expédition militaire au delà du Song Koi, le devoir était de soutenir le parti de l'action, sans s'arrêter à quelques erreurs de détail dont la responsabilité d'ailleurs n'incombait pas au cabinet Ferry. Nous n'avons point failli à ce devoir. On peut être certain que nous saurons persévérer dans la même voie. Les pays républicains ont avec eux qui défendent ses intérêts et son droit; il est, avec les patriotes qui agissent, contre les critiques impuissants qui ne savent même pas apprécier l'action.

Le *Diritto* (Italie) apprécie en ces termes amicaux les résultats du traité de Tien-Tsin:

"La modération dont M. Jules Perry a fait preuve en ces circonstances a justifié la belle renommée dont il jouit comme homme d'Etat; et, comme le disent nos voisins: "Tout est bien qui finit bien."

"La France a le droit d'être fière et de reporter les regards sur l'Europe, où elle reste toujours, où elle a le droit et le devoir de rester une force avec laquelle il faut compter, une force qui est indispensable à l'équilibre européen.

"Nous ne doutons pas d'interpréter l'opinion publique italienne en exprimant la satisfaction sincère que nous occasionne la solution pacifique de la question tonkinoise.

"Nous ne doutons pas non plus que la France saura apprécier ces sentiments et en profiter pour dissiper les dernières préventions à notre égard."

Décédés jeudi matin, à 2 h utes, chez les Petites Sœurs des Pauvres, Sœur BASILIE, à l'âge de vingt-sept ans, dans le monde demoiselle JULIE MICHELLE GUERRAULT. L'enterrement aura lieu ce matin, à 8 1/2 heures dans la chapelle de la maison, coin Lafayette et Johnson.

B. TREMOULET,
Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste
Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, rouge et blanc de premier choix.
Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.
Portes de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.
Champagnes de toutes marques en renom.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.
AUX PLUS BAS PRIX.

L'UNION FRANÇAISE.

Assemblée Générale.

Messieurs les Sociétaires sont prévenus que la première assemblée générale annuelle de l'année aura lieu DIMANCHE, 1er juin, à la Salle de la Société. Selon le vœu de la Constitution, la séance sera ouverte à 5 heures du soir.

Le Conseil de Direction saisit cette occasion de remercier Messieurs les Sociétaires de l'empressement remarquable qu'ils ont toujours mis à se rendre à ces assemblées. Il espère qu'ils ne seront pas moins empressés cette fois. Des mesures seront prises pour que chacun soit fixé à l'aise, que si l'air et l'espace ne faisent défaut, et que la séance soit aussi courte que possible. Dans ces conditions, nous croyons pouvoir compter sur une nombreuse assistance.

Le Conseil sera également heureux de voir MM. les Présidents des Sociétés françaises occuper, comme d'habitude, les sièges que les règlements leur réservent parmiles Directeurs.

FRANÇOIS TUJAGUE, Président.

P. Bernis, secrétaire.
30mai—2t ||.

LA BOISSON QUI ANIME.
Le Thé Glacé
—A—
5cts. - Le Verre - 5cts.
—CHEZ—
ISIDORE DANZIGER,
OU L'ON TROUVE LES MEILLEURS
THÉ ET CAFÉ.
(PLEINS D'ARÔME)
QU'IL Y AIT EN VILLE.
CAFE FLAVORA.
De ma propre composition. Je suis le seul en ville qui ait le droit d'en débiter.
23 mai—1m DMAV.

AYER'S
Ague Cure
IS WARRANTED to cure all cases of malarial disease, such as Fever and Ague, Intermittent or Chill Fever, Remittent Fever, Dumb Ague, Bilious Fever, and Liver Complaint. In case of failure, after due trial, dealers are authorized, by our circular of July 1st, 1883, to refund the money.
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Sold by all Druggists.

Le *Foyer Créole*, paroisse St-Jacques, Louisiane, du 28 mai:

Malgré ses fleurs qui parent les autels et qui imprègnent l'atmosphère de leurs plus doux parfums, le mois de mai n'est montré bien maussade. Chaque jour il nous arrive des ondées qui gênent considérablement les travaux et donnent aux herbes le temps d'envahir les champs de cannes.

—Le Comité Central démocratique qui s'est réuni samedi dernier a fait choix des messieurs énivants pour former le nouveau Jury de Police.

Pour le 1er ward, Pierre Schopp,
" 2e " Aristide Gaudin,
" 3e " Amant Bourgeois,
" 4e " J. A. Bourgeois,
" 5e " Burgundy Lapice,
" 6e " Philimon Gaudry,
" 7e " Edition Simon,
" 8e " Félix Falgoust.

Les noms de ces messieurs ont été envoyés au gouverneur et selon toutes probabilités, les nouveaux élus siégeront à la prochaine séance.

—A la chapelle St Joseph, mercredi, le 28 mai 1884, à 6 heures du soir, le mariage de Mlle Emilie Bourgeois à M. J. Emile Chênet.

Nos compliments aux jeunes époux.

—Mme Veuve Joseph Thériot, la digne fille de Mme Pierre Michel, d'heureuse mémoire, a fait ses adieux à St Jacques, mercredi dernier, pour se rendre à la Nouvelle-Orléans. Dimanche matin, à 8 heures, elle prenait le vapeur (Ville de Paris) pour se rendre en France, chez son unique enfant, Mme J. B. Lafitte. Nous lui souhaitons une heureuse traversée, et espérons que les joies de la famille ne lui feront point oublier St Michel où elle laisse tant d'amis.

—Nous avons appris, par dépêche télégraphique, la mort du regretté Père Marie Ange Lesaichère, décédé à la cure de Paincourtville, lundi matin, à 10 heures.

Les funérailles ont eu lieu hier à 10 heures A M.

Nos félicitations, à son frère, le Révd Père Lesaichère, l'expression la plus sincère de nos condoléances.

—Nous annoncions la semaine dernière, réunion des membres du Bureau des écoles. Faute de quorum la réunion n'a pas eu lieu.

Nous publions ailleurs un avis du président qui ordonne de fermer les écoles à la fin du mois, pour la raison très simple qu'il n'y a plus d'argent dans le trésor pour faire face aux salaires des professeurs.

Les officiers-élèves de première année de l'Ecole supérieure de guerre, en France, ont exécuté, le 10 mai, par une splendide journée, la "marche forcée" de 94 kilomètres.

Les soixante-dix officiers sont partis à quatre heures du matin, de l'Ecole militaire et ont suivi l'itinéraire que voici: Avenue de La-Bourdonnaye, pont d'Iéna, rond point de l'Etoile, place Wagram, boulevard Malesherbes, porte d'Asnières, Saint-Ouen, Saint-Denis, Argenteuil, Saint-Germain, Marly, Rocquencourt, Versailles (place du Château), Villacoublay, Petit Bicêtre, Malabry, Croix-Helletry, où a eu lieu la grande halte d'une heure et demie, et on on lunch les attendait.

Les officiers élèves n'étant accompagnés par aucune ordonnance, des palefreniers de l'Ecole avaient été envoyés d'avance à la halte pour faire le pansage et donner la nourriture aux chevaux.

Les soixante-dix officiers se sont ranis en selle, à une heure et demie, pour reprendre leur marche par Fresnes-les-Rungis, Choisy-le-Roi, Créteil, Joinville-Pont, Porte-de-Beauté, Bois, Mimmy, rue de Paris, porte de Vincennes, cours de Vincennes, place de la Nation, boulevard Diderot, pont d'Austerlitz, place d'Italie, boulevard d'Enfer, boulevard Montparnasse, où ils sont rentrés, à huit heures du soir, au quartier.

Le but de cette expérience, qui sera fréquemment renouvelé à l'avenir, est d'habituer les élèves à la conduite et à la résistance du cheval pendant les longues marches.

La préfecture de police de Paris fait publier dans les journaux l'avis suivant:

"La préfecture de police a fait construire des voitures spéciales destinées au transport dans les hôpitaux des malades atteints d'affections contagieuses ou épidémiques: variole, scarlatine, rougeole, diphtérie, etc.

"Ces voitures sont mises gratuitement à la disposition du public.

"Le service commence à huit heures du matin et finit à six heures du soir.

"Pour obtenir l'envoi à domicile d'une des voitures spéciales, il suffit: d'en faire la demande, soit au commissaire de police du quartier, soit au poste central de police de l'arrondissement, en remettant un certificat médical constatant la nature de la maladie, et en indiquant le nom et la demeure du malade à transporter.

"Sur un ordre transmis par le télégraphe, la voiture part immédiatement. Un parent ou un ami peut accompagner le malade jusqu'à l'hôpital.

"Après chaque transport, la voiture est désinfectée avec le plus grand soin".

Le capitaine de frégate Fournier, qui vient de signer le traité avec la Chine, est un des plus jeunes officiers supérieurs de la marine française. Entré au service en 1839, et âgé de quarante-deux ans, il est capitaine de frégate depuis le 1er octobre 1879. Il a été nommé officier de la Légion-d'Honneur, pour sa belle conduite au siège de Paris.

M. Fournier est un des seuls officiers de la marine qui aient survécu au combat du Bourget, en décembre 1870, où le bataillon, dont il faisait partie, a perdu plus de la moitié de son effectif.

Non-seulement M. Fournier passe, à juste titre, pour un des officiers les plus brillants de notre marine, mais il est encore l'auteur de plusieurs mémoires sur les compas et les chronomètres qui ont été très remarqués dans le monde savant.

La chambre de commerce de Paris vient de fonder une Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation.

Le but de la Société est de développer le nombre des établissements commerciaux français à l'étranger.

A cet effet, elle se propose de donner aux jeunes gens qui possèdent des titres suffisants des bourses de voyage, des passages gratuits, et de leur faire des avances pécuniaires; elle s'occupera en outre de faciliter, par des recommandations, leur placement à l'étranger.

Tous les débours consentis par la Société doivent lui être remboursés par les bénéficiaires dès qu'ils se jugeront en état de le faire.

Parmi les premiers souscripteurs de cette œuvre éminemment utile et patriotique figurent les noms de MM. Dietz-Monnin, président de la chambre de commerce de Paris; A. Poirier, vice-président; Ch. Noël Barbedienne, Heolit, etc., ainsi qu'un grand nombre de chambres de commerce.

Les falsifications! Question inépuisable, dit le *Journal du Hâvre*, et l'on se demande, vraiment, jusqu'où les fra